

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission des pétitions

Chargée de l'examen de la pétition de M. Alain BRON « Pour politique énergétique solaire » (PE22/009)

Présidence : Françoise PIRON ;
Membres présents : Romane BENVENUTI ; Derya CELIK ; Charlotte DE LA BAUME ; Sevgi KOYUNCU ; Prisca MORAND (rempl. Mme von Braun) ; Antoine PIGUET ; Yvan SALZMANN ; Maurane VOUGA ; Samson YEMANE (rempl. Mme Goumaz) ;
Membre excusé : Mountazar JAFFAR
Notes de séance : Frédéric Tétaz

Municipal concerné : M. Xavier COMPANYY, Municipal en charge des Services industriel
Pétitionnaire : M. Alain Bron
Rapporteuse : Madame Romane BENVENUTI

La séance a lieu dans la salle des commissions.

Début et fin de la séance : 17h00 – 18h04

Pétition de M. Bron Alain - Pour politique énergétique solaire (PE22/009)

Audition du pétitionnaire (sans la présence du Municipal)

Le pétitionnaire commence par évoquer la nécessité de recourir à de l'énergie solaire, le territoire lausannois est selon lui particulièrement bien situé du point de vue de l'ensoleillement, et les SIL sont très compétents dans la production d'énergie, la ville a donc tout en main pour être plus active et dynamique dans ce domaine. Il estime que les responsables politiques ont tendance à déléguer cette charge d'investissement au niveau supérieur et mentionne que la ville a fait l'objet de critiques dans les médias pour son faible taux de couverture en énergie solaire. Le pétitionnaire a l'impression que l'installation des panneaux solaires par la société SIREN (que possède la ville), n'est pas très proactive ni ambitieuse dans la démarche. Il estime que l'avancée est très lente, au vu des chiffres ambitieux inscrits sur la plateforme SIREN et pense que c'est le bon moment pour investir massivement dans l'installation de panneaux solaires, y compris sur des toits non-plats.

Discussion générale

Un commissaire revient sur la demande du passionnaire d'obtenir un préavis avant la fin de la législature et questionnaire ce délai, au vu de l'urgence climatique.

→ M. Bron lui répond qu'il a cherché à être pragmatique, au vu de la lenteur à laquelle l'administration traite ses dossiers.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire mentionne des exemples (de la pétition) où des installations pourraient être installées (lac p.ex.) et s'interroge sur les modalités de recours sur d'éventuels projets, susceptibles de péjorer la vue sur le Léman. Il considère qu'il faut alors être pragmatique en choisissant des lieux qui suscitent une adhésion.

- M. Bron abonde dans son sens et dit être conscient que le cadre légal peut empêcher la réalisation d'un projet, l'important est de ne pas retenir que l'éventualité des toits plats, il donne l'exemple d'une place à l'avenue de borde.

Une commissaire dit que les eaux du Léman sont de compétence cantonale et demande comment le pétitionnaire a raisonné pour établir les 4 points exposés dans sa pétition

- M. Bron dit être parti du constat que la ville dispose de plusieurs atouts pour agir dans ce domaine ; majorité du conseil communal reconnaissant la nécessité d'agir ; un territoire privilégié ; administration spécialisée dans le domaine de l'énergie... et estime donc que la ville aurait tort d'attendre que le canton ou la confédération agissent. Il a découvert la société SIREN lors de ses recherches mais son programme ne lui a pas semblé très clair. Il pense p.ex. qu'un répertoire pourrait être établi pour recenser les surfaces utilisables en allant au-delà des toits.
- Concernant le volume de production mentionné dans sa pétition (4 MW), il considère ces chiffres comme réalistes, au vu des installations déjà construites. Il répète que ces investissements auraient aussi l'avantage de rapporter de l'argent et ne comprend pas où sont les freins.

Audition du municipal, sans la présence du pétitionnaire

M le municipal en charge des Services industriels commence ses explications en disant que le programme de législature prévoit de doubler en 5 ans la production de solaire (de 12 à 27 GWh par an), soit augmenter sa production chaque année de 3 GWh. Cet objectif doit être atteint via la société SIREN, entièrement aux mains de la ville, qui investit directement soit sur les toitures de la ville ou toitures privées, et soit en louant le toit, ou en ne le louant pas, la production profitant aux propriétaires vivant dessous. La municipalité est en train de finaliser le plan qui permettra d'atteindre les 3 GWh par an, plan ambitieux car le volume supplémentaire actuel des installations se situe entre 1 et 2 GWh par an.

M. le municipal revient ensuite sur les différentes demandes de la pétition et affirme que le premier point est déjà réalisé (*répertorier les surfaces...*). La ville travaille sur l'identification des toits sur lesquels se déployer mais le patrimoine immobiliser ancien est un gros frein pour le déploiement des installations, il n'est en effet pas possible d'installer des panneaux sur des toitures qu'il est prévu de rénover dans les 5-10 ans, les panneaux étant posés pour 20 ans pour des questions de rentabilité. Des toitures identifiées devront donc patienter avant d'accueillir des panneaux, constat valable pour bâtiments publics comme privés, avec la particularité que les grosses toitures se trouvent principalement sur des bâtiments privés.

Un autre axe de réflexion est d'identifier un produit pour les surfaces pour lesquelles la Ville ne possède actuellement pas d'offre. Les SIL proposent en effet le produit SOLANNE pour les petites toitures de maisons individuelles, les propriétaires souhaitant investir pouvant être accompagnés par la ville, et un produit pour les plus grosses toitures à partir de 300 m² existe également à travers lequel SIREN récupère l'énergie pour la revendre/ mettre à disposition des utilisateurices du bâtiment en question. Il est donc question de trouver un produit pour toucher les propriétaires de toitures non intéressé·x·s par ces 2 offres existantes. L'enjeu est d'encourager les propriétaires qui ne souhaitent pas investir spontanément, ne bénéficiant pas directement des installations car n'habitant pas dans le bâtiment. Des discussions sont

Conseil communal de Lausanne

en cours au sujet de la possibilité d'un financement à ce sujet, ainsi que sur la question de la planification financière : faudra-t-il recapitaliser SIREN ou la ville devra lui faire des prêts pour absorber les demandes ? La Ville est l'un des rares gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) qui a une subvention pour inciter les propriétaires à installer des panneaux. Elle a l'obligation de racheter l'énergie à un tarif, et ce tarif est subventionné pour inciter les propriétaires à investir. La municipalité a récemment décidé que le tarif ne descendra pas en dessous de 10 centimes durant les 10 prochaines années. A ce prix les propriétaires peuvent avoir un retour sur investissement en 10 ans.

M. le municipal continue sa présentation en rappelant que les 12 GWh représentent la production de la société SIREN uniquement mais que la ville a également des investissements dans des sociétés comme EOS, très actif dans le solaire en Europe et qui pourrait investir en Suisse. Le projet de la municipalité est d'accélérer fortement le développement du solaire ces 5-10 prochaines années et qu'elle est de fait en train de mettre en place l'organisation interne pour que tout cela se concrétise.

Après qu'une commissaire ait rappelé au municipal que le pétitionnaire invitait à ne pas identifier que les toits pour de potentielles installations, celui-ci indique qu'il y a 3 projets de réflexion en cours pour des projets de solaire au sol, sur de plus grosses surfaces, ainsi que dans des endroits où d'autres activités ne sont pas possibles, mais le canton prévoit peu de marge pour l'installation de solaire au sol. D'autres projets de couvertures de parkings avec du Carport sont en discussion mais cela a un coût plus élevé. La municipalité a de plus envie de monter en puissance avec le solaire en façade, des projets sont en cours de planification pour 2023, notamment dans le quartier des Plaines-du-Loup. La difficulté réside dans l'entretien, la société SIREN s'occupant également de l'entretien des façades, cela demande des multiples compétences.

Un commissaire demande si les autorisations en façade sont dépendantes des autorisations du canton, ce à quoi le municipal répond par l'affirmative. Les façades étant plus visibles, il peut y avoir un impact au niveau du patrimoine. Cela entraîne également des coûts plus élevés et il y a également une question de productivité, les panneaux en façade produisant plus en hiver mais moins au global. La solution serait d'installer des panneaux inclinés en façade mais cela revient encore plus cher.

Un commissaire demande s'il est possible d'inclure des capteurs solaires dans les routes. Monsieur le municipal répond que différents projets pilotes sont en discussion en Valais. La municipalité envisage ce genre de projets pour le futur, l'autoroute étant déjà considérée comme visuellement peu attractive. Le solaire sur lequel on roule pose d'autres problèmes d'intégration mais a une plus-value environnementale, couvrir une autoroute permet d'insonoriser la zone et améliorer la qualité de vie mais a un coût supérieur. Il évoque également l'appel d'offre de la confédération pour installer des panneaux sur les murs d'autoroutes.

Une commissaire mentionne la pénurie de personnel souvent évoquée dans le domaine de l'énergie et demande comment la Ville est confrontée à ce problème. Le municipal indique que SIREN est composée de 7-8 personnes. Il faut d'abord monter en puissance et ensuite engager du personnel pour continuer dans la lancée. Le manque de personnel ne concerne pas SIREN ou les SIL mais les installateurs. SIREN n'a pas d'installateurs, elle travaille avec des sociétés qui les emploient, p.ex. pour le projet SOLANNE, les SIL servent d'intermédiaire entre les installateurs et les particuliers. Pour le moment il n'y a pas de difficultés d'approvisionnement parce que les SIL et SIREN sont de gros clients. La confédération a pris conscience du manque de personnel et mis en place une nouvelle formation pour le métier d'installateur. Les SIL rencontrent plus de difficulté dans l'engagement de chefs de projets, personnes avec des compétences dans le thermique/ terrain

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire demande si les éléments contenus dans la pétition mériteraient d'être creusés par la municipalité et si un tel préavis est en préparation. Monsieur le municipal répond que la municipalité répond à tous les points de la pétition à l'exception du dernier (*construction d'une centrale solaire de 4 MW*). Il dit que 4 MW est un volume gigantesque, cela représente 40'000 m² pour du solaire au sol et que les surfaces envisagées par la municipalité feraient au maximum 20 à 30'000 m², soit une production de 2 MW. 2 MW correspondent au 2/3 de ce que la Ville doit produire par an selon le plan stratégique. Les pays comme la France ou l'Espagne ont plus de territoires à disposition et plus d'ensoleillement, ce qui n'est pas le cas en Suisse. La municipalité répondrait sûrement au pétitionnaire que son dernier point est en discussion mais que les 3 premiers figureront sur un prochain préavis sur le solaire. Un tel préavis n'est pour lors pas en préparation, il s'agit d'abord de cadrer les besoins de financement, lorsque la municipalité l'aura fait elle pourra rédiger un préavis si nécessaire. Elle devra également identifier à quelle structure devront être alloués ces financements.

Délibération de la COPET

Les commissaires discutent si, au vu des explications du municipal, il est nécessaire d'envoyer la pétition pour et rapport-préavis. Un consensus se crée autour du fait que la municipalité n'ayant pour le moment pas d'éléments nouveaux à apporter, il n'est pas nécessaire de surcharger l'administration avec la rédaction d'un rapport-préavis.

Conclusion de la commission

<p><u>Vote</u> : <i>A l'unanimité, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.</i></p>

Lausanne, le 27 novembre 2022

La rapportrice :
Romane BENVENUTI